

# Quelques points sur la jurisprudence criminelle de M. Dupin

Auteur(s) : Chastenay, Victorine de

## Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

## Présentation

Date1822-03-15

Date (calendrier grégorien)15 mars 1822

Mentions légalesFiche : projet Chastenay ; projet EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

## Information générales

LangueFrançais

SourceFRADCO\_ESUP378\_8\_255

Nature du documentmanuscrit autographe

## Informations éditoriales

PublicationInédit

DestinataireChastenay, Victorine (1771-1855)

## Description & Analyse

Contributeur(s)Lémonon, Isabelle

Notice créée par [Maria Laura Cucciniello](#) Notice créée le 25/06/2024 Dernière modification le 24/07/2024

17. mai 1822.

je suis de l'avis que l'ouvrage de M. Dupin, sur quelques points de la jurisprudence  
 criminelle - l'ouvrage de page, par M. P. - mais il est excellent...  
 rien n'intéresse plus le progrès des moeurs, ce l'engagement des hautes études  
 qu'on a vu dans la législation criminelle - je la vote de tout mon  
 coeur, et seulement, je me félicite d'avoir vu dans son ouvrage de la  
 loi de 1821 - sur les juges de quelques autres de la justice acquittés, que si les  
 formes étroitement conservées de l'innocence, elle servira aussi à  
 rigide aux conspirations; ce que ces formes là, étroitement manuscrites. C'est  
 tous les aspects de la justice seroit belle, si elle étoit  
 toujours comme la vierge, ou l'étoile du nord, qui console le malheureux  
 dans l'infortune d'être en venant à l'âge - = la justice ne doit pas être  
 une vengeance - elle doit se montrer protectrice. =  
 = les royaumes dans bon ordre de justice, et de Charles 7. ne peuvent avoir  
 d'être, ni formés aucune. =  
 = la plupart des révolutions, de l'antiquité, furent excitées par l'ingratitude  
 M. de la Harpe dans ses mémoires sur la Corse, attribue les révolutions  
 furent, à l'incivilité des généraux, pour l'incivilité de la justice. -  
 le chancelier Poyas, aut. de l'ordonnance de 1739. très rigoureux pour les  
 accusés, en fut l'une des premières victimes. et réclamait, ce langage lui-même  
 Peter lezons qu'on en a vu tel que -  
 l'antiquité de = entre la politique et la justice, toute intelligence est  
 compromise. tout contre de la justice. -  
 l'antiquité cite plusieurs passages de l'ouvrage de l'abbé de la Harpe, l'ant. Criminelle sous  
 Charles 9. - il recommandait l'antiquité, ce l'antiquité partant dans les grands principes  
 = la justice - toutes choses avec eux la terre, qu'elle sera plus heureusement  
 que la charité. =  
 Voici une pièce remarquable, publiée à Naples. - Direction de l'île d'Elbe. l'antiquité  
 qu'il me s'agit, l'antiquité notoire, rendu coupable de la trahison dans les opérations qu'il  
 a faites dans les états de N. ou par les comités publics, que s'il est retourné dans

quelques parties de Justice et de la mort =

Vivez agréables - trouvez tout incommencé par un empereur. <sup>1</sup> Editeur de la  
comme de la classe comme condamné, ce jugement -  
Jamais l'int. <sup>1</sup> a avec raison, vous le voir il, que le temps d'empire <sup>1</sup> grand a  
la procédure, compter tout celui de la punition. -  
combien l'int. <sup>1</sup> a raison d'accuser l'emploi des télégraphes, non comme  
agents de grâce, mais d'empire spirituel, et de condamnations  
nulla unquam de morte hominis exactatis longe est -  
combien l'int. <sup>1</sup> a raison de parler de peres. - la seule idée entouree

Ma raison -

je subirai la justice d'Achille, on jadis on appela la mort -  
la justice imparfaite de ceux qui ont l'injustice -  
Il nous verra les vers cités, on le porte accusé ceux qui ont été  
jointes la solitude et la captivité. -

la justice de Cougble, alors quelle de irabelle!

Il est peut - être un long et lugubre silence  
pour lui le jour trépassé, et le jour recommence.  
pour lui plus de beaux jours, de souffrance, de gémissement  
cette route de son int. est pour nous horreur  
son regard, elevé vers le flambeau céleste  
vieux monies dans le sein de son action prompt. - il

l'été un malheur odieux, que la mesure prise dans la circulaire du  
gardes des sceaux 29. avril 1821. grand général les fonctions des avocats. - On  
dequint au refus de la transmettre dans le cours, ce il en a informé libéraux  
l'été cite l'affaire de M. madier montjau. - moi je suis, car  
fin, et fin, un reproche à M. madier, l'été divers inculpés les avocats  
qui ont franchi le Rhône, et la durance, pour l'empire de la justice  
accusés. -

Empire 1819. jusqu'à, en Compagnie 1818. 40,800 b. individus mis en gage. -

76.076. condamnés. 17769. acquittés -  
je n'approuve pas que l'int. <sup>1</sup> regardé en politique, un acquit. <sup>1</sup> comme un échec  
en son commencement. - l'été en l'été un grand - de justice  
ce de la justice!

Si elle le constate légal - elle le prouve équitable. -  
 - l'art. 1 rappelle les affaires du 6. Juin - la prologue judiciaire des faits  
 généraux - ce qui est la répétition à l'usage, qui reconstruit, ce qui est  
 usage. - l'art. 2 toute enquête, que grand l'usage est fait de la  
 son avocat n'est pas du être appelé l'office par la loi, qui ne peut  
 juger sans l'usage - pour être quelque tyrannie pour un jour,  
 l'usage de cette l'usage imposé - je n'ai prononcé. -  
 = l'usage, l'usage agréable relatif à la publicité, l'usage de la  
 l'usage des questions - c'est le même des mauvais juges. - qui est le qui n'est  
 l'usage de la publicité des journaux. = - cette instruction publique -  
 engendrer un incroyable loi, ce qui est une bonne chose. =  
 est la publicité réelle qui est distribution de billets - en fait de  
 morale, maintenant l'usage n'est pas mission, mais comme deux choses  
 de l'usage l'usage de la glace. -  
 la l'usage des choses, l'usage intet l'usage, et l'usage. comme la  
 l'usage des deux parties, l'usage n'est pas l'usage. -  
 le l'usage de l'usage n'est pas un l'usage appelé. -  
 je l'usage maintenant de questions particulières relatives au l'usage. - l'usage  
 pour les éclairer. - je vois que dans tous les cas, on attend une l'usage.  
 surtout à celui des l'usage, et des l'usage de l'usage. ce qui est une chose  
 à la l'usage totale des l'usage. - comme on est dans l'usage  
 mais tout l'usage coordonné. - maintenant c'est une chose toute l'usage  
 que la l'usage. - je ne la l'usage pas. -  
 on a introduit l'usage de l'usage dans les l'usage. -  
 je n'ai pas besoin de l'usage l'usage. l'usage la non-l'usage, l'usage  
 tout la l'usage, l'usage des agents provocateurs - l'usage il l'usage l'usage  
 manière moderne, ce qui est l'usage, les petites mesures de l'usage  
 l'usage l'usage, qui l'usage le l'usage de l'usage de l'usage, l'usage  
 l'usage l'usage, qui l'usage le l'usage de l'usage de l'usage, l'usage  
 l'usage l'usage, comme on l'usage de l'usage. l'usage l'usage, comme l'usage  
 l'usage l'usage. - l'usage

La Commission a arrêté jusqu'à l'impression de certains articles du Code royal  
jusqu'à un Considérant, on le trouve; ou - tel. Hiffano membre de  
la Commission de Censure, appelle comme témoin. - Ici jusqu'à cette  
partie même citée de l'ouvrage. - Les premiers - non je ne, l'ère de  
prendre à moi. - Or